

Union Cycliste Le Puy en Velay	"Nouveau Sociétaire"
	Procédures d'Adhésion & de Souscription de Licence FFC

- ❖ **Tu souhaites adhérer à l'UCPV et souscrire une licence à la Fédération Française de Cyclisme**
- **Adhésion à l'UCPV** : Le sociétaire apporte sa contribution personnelle au fonctionnement du club en s'acquittant d'une cotisation annuelle.
- **Licence FFC** : Le sociétaire doit être titulaire d'une licence sportive (avec assurance). Choisir ...
 1. Ton club (Union cycliste le Puy en Velay)
 2. Ta pratique (Route, VTT, ...)
 3. Ta catégorie, en fonction de ton âge et de tes souhaits ("Jeunesse", "Compétition", "Sport" ...)
- **Licences FFC temporaires** : Si tu souhaites "faire un essai", avant de te décider. (Les licences temporaires sont valables 1 mois. Les tarifs sont déductibles d'une future licence annuelle).
 - Tu auras moins de 16 ans en 2024 : Tu peux choisir une licence "**Pass'Accueil-Jeune**" (20 €)
 - Tu auras plus de 16 ans en 2024 : Tu peux choisir une licence "**Pass'Découverte**" (25 €)

❖ **2024 – Licence FFC + Adhésion à UCPV**

❖ **Les pièces annexes (à préparer)**

- **Photo d'identité**
- **Carte d'identité**

❖ **Tu demandes ta Licence à la FFC**

- **Demande** : Tu effectues la transaction informatique de saisie de ta demande, en ligne, sur le site FFC (*si tu rencontres des difficultés, nous sommes à ta disposition pour t'aider*)
 - Tu crées ton "Espace personnel licencié"
 - **Lien** : <https://licence.ffc.fr/account/new/>
 - **Procédures** : Tu fais la demande de licence, en suivant scrupuleusement la procédure
 - **Pièces annexes** : Tu les télécharges & les insères dans ton espace personnel
- **Santé** : Lors de la transaction informatique de saisie de ta demande, il te sera proposé d'évaluer ton état de santé pour une pratique cycliste

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ "Questionnaire / Module – Santé"
(<i>A compléter : Répondre aux questions</i>) - <u>Si toutes réponses NON</u> = La demande de licence est possible - <u>Si au moins 1 réponse OUI</u> = Il faut obligatoirement fournir un certificat médical | <ul style="list-style-type: none"> ○ Certificat médical
(<i>A fournir : Si, au résultat des réponses au "Questionnaire de santé", un Certificat Médical s'avère obligatoire</i>) |
|---|--|

❖ **Tu demandes ton Adhésion à l'UCPV**

- **Tu complètes et signes le document "papier"**
 - **Document** : "**2024-UCPV-Adhésion-FFC-Licence-DEMANDES**"
- **Tu transmets au club le document et tu fais parvenir ton paiement global au club, par tout moyen à ta convenance, établi à l'ordre UCPV**
 - **Licence FFC**
 - **Cotisation UCPV** (*si tu as chois une licence temporaire, tu ne règles que le montant de la licence FFC*)

Sources documentaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fédération Française de Cyclisme : https://www.ffc.fr/ ○ Union Cycliste Le Puy en Velay : http://unioncyclistelepuy.e-monsite.com/
------------------------------	--